



# NEUVES-MAISONS TRIATHLON 54

Maison de la Vie Associative  
1, rue de la Haute Borne  
54230 NEUVES-MAISONS

club@nmt54.fr  
<http://www.nmt54.fr>

## REGLEMENTATION SPORTIVE ET ORGANISATIONNELLE

### T2M / Triathlon de Moselle et Madon 2017



#### OBJET

Le **T2M / Triathlon de Moselle et Madon** est une manifestation sportive organisée par le club **Neuves-Maisons Triathlon 54** (<http://www.nmt54.fr>). Il compte quatre courses réparties sur la journée du **Dimanche 28 mai 2017**. Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, un dossier a été déposé à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. D'autre part, le T2M / Triathlon de Moselle et Madon a fait l'objet de plusieurs arrêtés municipaux dans les différentes communes et communautés de communes traversées. Ces arrêtés seront affichés et consultables le jour de la manifestation sur le village de l'événement.

Ce document précise la réglementation sportive et organisationnelle de cette manifestation qui est **implicitement acceptée** par tous les athlètes participants, bénévoles et public présents.

#### AVANT LA COURSE

##### Conditions d'inscription

Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au **25/05/2017 12h** sur le site : <https://inscriptions.fftri.com/triathlon-t2m-2017>. Les inscriptions, avant le jour J, se font **uniquement en ligne** par Internet. Tout bulletin transmis par courrier postal ou fourni de toute autre manière avant le jour J sera ignoré et considéré comme invalide.

Les inscriptions sur place sont ouvertes à partir du 28/05/2017 à **8h00** pour les courses 8-11 ans, 12-15 ans et S ; à partir de **9h45** pour les courses M individuel et M relais.

Les participants doivent **obligatoirement fournir** à l'organisateur un **certificat médical valide** (document électronique "glissé" lors de l'inscription en ligne ou, le cas échéant, fourni en main propre lors du retrait de dossier). Un **certificat médical valide** se définit comme suit : certificat médical attestant de l'**absence de contre-indication** à la pratique "du sport en compétition" (ou à défaut de la discipline concernée) datant de **moins d'un an** (le jour de la manifestation). La mention "**en compétition**" est **requis et obligatoire sous peine de refus, par l'organisation, du document fourni ; impliquant l'interdiction pour ce participant à prendre le départ de la course sans remboursement ni aucune autre contrepartie**. Ces règles s'appliquent pour les inscriptions en ligne et les inscriptions sur place le jour J.

**Dans le cadre de la lutte contre les faux certificats médicaux, l'organisateur se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents fournis en cas de suspicion de fraude.**







Pour participer aux courses, il est **obligatoire** de souscrire à une assurance sportive individuelle, à savoir :


- Les participants détenteurs d'une "**Licence FFTRi Compétition**" sont couverts par cette licence. Il est indispensable de pouvoir la présenter (formats papier ou électronique acceptés) à l'organisateur en cas de contrôle, le jour J.
- Les participants non-licenciés "**FFTRi Compétition**" (aucune licence ou licence "Licence FFTRi Loisirs" par ex.) doivent **obligatoirement** souscrire à une assurance le jour J, via un **Pass Compétition journée**. Dans le cas contraire, le participant ne pourra pas accéder à la course. La souscription du **Pass Compétition journée** implique des frais supplémentaires par rapport au coût d'inscription, ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Les **Pass Compétition journée** peuvent être souscrits lors de l'inscription en ligne sur Internet ou, pour les inscriptions sur place, le jour J au format papier. Pour les participants souhaitant s'inscrire le jour J et devant souscrire à un **Pass Compétition journée**, les documents sont téléchargeables sur le site de la manifestation : <http://www.nmt54.fr/triathlon-t2m-2017>. Ils seront également disponibles sur place le jour de la course. Il faut noter qu'il y a un **Pass Compétition journée** par type de course.

Les participants mineurs doivent **obligatoirement** être en possession d'une **autorisation parentale** dûment signée. Dans le cas contraire, le participant mineur ne pourra pas accéder à la course.

Tarifification des inscriptions **en ligne** et **sur place** :

Épreuves	Tarifs			
	Licencié FFTRi Compétition		Non licencié FFTRi « Pass Compétition » et Certificat médical obligatoires	
				
Triathlon 8-11 ans individuel	8€ *	10€	8€ * + 2€ **	10€ + 2€ **
Triathlon 12-15 ans individuel	13€ *	15€	13€ * + 2€ **	15€ + 2€ **
Triathlon S individuel	20€ *	25€	20€ * + 5€ **	25€ * + 5€ **
Triathlon M individuel	30€ *	35€	30€ * + 20€ **	35€ + 20€ **
Triathlon M relais	45€ *	50€	45€ * + 2€ ** /équipier	50€ + 2€ ** /équipier
Challenge 2tri S+M individuel	40€ *	45€	40€ * + 5€ ** + 20€ **	45€ * + 5€ ** + 20€ **

 : inscription en ligne (site FFTRi)

 : inscription sur place sur jour J

\* : coût d'inscription à l'épreuve, les frais d'inscription en ligne sont inclus dans ce tarif.

\*\* : coût du « Pass Compétition » journée, pas de frais d'inscription en ligne supplémentaire.

### Conditions d'accessibilité aux épreuves du Triathlon de Moselle et Madon

Les conditions d'âges minimum/maximum, en fonction des formats de courses, sont les suivants :

Course 8-11 ans : triathlètes nées entre 2006 et 2009 inclus.

Course 12-15 ans : triathlètes nées entre 2002 et 2005 inclus.

Courses S : triathlètes nées en 2001 et avant.





Course M : triathlètes nées en 1999 et avant.

Course M relais : triathlètes nées en 1999 et avant.

Challenge 2tri S+M : triathlètes nées en 1999 et avant.

## Retrait des dossards

La fourniture électronique au préalable (inscription en ligne) ou, le cas échéant, au format papier des documents suivants est **obligatoire** pour le retrait des dossards et pour l'accès aux départs des épreuves.

Licencié FFTRi Compétition		Non licencié FFTRi Compétition (aucune licence ou Licence FFTRi Loisirs par ex.)	
			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité (adultes et jeunes)</li> <li>• Licence FFTRi Compétition 2017</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité (adultes et jeunes)</li> <li>• Licence FFTRi Compétition 2017</li> <li>• Règlement des coûts d'inscription</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité (adultes et jeunes)</li> <li>• Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique "du sport en compétition" (ou à défaut de la discipline concernée) datant de moins d'un an (si non fournit lors de l'inscription en ligne ou non validé par l'organisateur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité (adultes et jeunes)</li> <li>• Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique "du sport en compétition" (ou à défaut de la discipline concernée) datant de moins d'un an.</li> <li>• Pass Compétition journée papier dûment rempli</li> <li>• Règlement des coûts d'inscription et Pass Compétition</li> </ul>



: inscription en ligne (site FFTRi)



: inscription sur place sur jour J

La présentation des pièces d'identité est requise et obligatoire pour tous les participants (adultes et jeunes). Les pièces d'identité acceptées sont : Carte Nationale d'Identité, Passeport et Livret de Famille (pour les jeunes). La présentation de photocopies ou de documents électroniques (scan dans téléphone par ex.) sera tolérée.

## Briefing

Un briefing est organisé quelques minutes avant le départ officiel de chaque épreuve. L'organisateur et l'arbitre principal y donneront des informations importantes pour le bon déroulement des courses. La présence de tous les participants y est obligatoire. **L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de non respect des consignes précisées lors du briefing.**

## PENDANT LA COURSE

---

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas, de pertes, vols et/ou bris de matériel avant, pendant et lors des épreuves.

### Règlement des épreuves

L'inscription aux compétitions vaut **acceptation implicite** du présent règlement. Les athlètes se doivent donc d'en respecter les termes.

L'inscription aux compétitions vaut **acceptation implicite** du règlement de la Fédération Française de Triathlon FFTRI (disponible sur <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>). Les épreuves sont organisées dans le respect du cahier des charges de la Fédération Française de Triathlon. Il est fortement recommandé aux athlètes d'en prendre connaissance avant le jour J. Les athlètes se doivent donc d'en respecter les termes.

Les triathlètes prenant le départ des épreuves se doivent de respecter le règlement de la manifestation (ce document) et celui de la Fédération Française de Triathlon FFTRI. En cas de non-respect des règles en vigueur, l'organisateur s'accorde le droit d'exclure l'athlète de la compétition **sans remboursement ni aucune autre contrepartie**.

Rappel de quelques règles de base :

- Les dossards devront **obligatoirement** être porté avec **3 points d'attache**. L'attache du dossard est de la responsabilité du participant, l'organisateur **ne fournira pas** d'épingles à nourrice le jour J. NB : En vélo le dossard se porte **derrière** et en cours à pieds il se porte **devant**.
- **Natation** : le port de la combinaison en natation est règlementé (voir le règlement de la FFTRI : <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>). Dans le cas où la température de l'eau ne permet pas un départ en natation, l'épreuve passerait alors sur un format **duathlon** (course à pieds / vélo / course à pied).
- **Parcours vélo** : le port du casque avec **jugulaire fermée est obligatoire** dès la sortie du parc vélo et sur l'ensemble du parcours. Les épreuves se déroulent sur **routes ouvertes**. Les athlètes doivent impérativement respecter le **code de la route**. Il est fortement conseillé que les participants connaissent les parcours et de ce fait les points qui peuvent poser problèmes (orientation, carrefour, nombre de boucles...). Le *drafting* est **strictement interdit**.
- **Course à pied** : le port du casque durant la course à pied est **strictement interdit**. Il est fortement conseillé que les participants connaissent les parcours et de ce fait les points qui peuvent poser problèmes (orientation, carrefour, nombre de boucles...).

**Les athlètes doivent impérativement respecter les bénévoles, sous peine d'exclusion de l'épreuve sans remboursement ni aucune autre contrepartie.** Les bénévoles sont présents sur les parcours, afin de faciliter le passage des athlètes et leur indiquer les directions à suivre. Ils ne remplacent aucunement les autorités de circulation et, de ce fait, ne pourraient être responsables en cas de non-respect par le participant du **code de la route** ou toutes autres **règles de circulation** en vigueur.

Sur les triathlons S et M, les départs femmes se déroulent 5 minutes avant ceux des hommes.

## Arbitrage

L'arbitrage des épreuves est effectué par des arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon. L'organisateur n'est donc aucunement responsable des décisions et pénalités émises par les arbitres. Les décisions et pénalités des arbitres ne sont aucunement contestables. Les participants qui font l'objet d'une pénalité doivent s'y soumettre sans conditions, sous peine d'exclusion de l'épreuve. Les triathlètes doivent prendre connaissance de la boucle de pénalité, en amont des épreuves.

## Sécurité sur les parcours

Afin d'assurer au mieux la sécurité des participants, un certain nombre de mesures ont été prises par l'organisateur :

- Les participants seront encadrés sur la natation par des bénévoles en canoé-kayak, ainsi qu'en zodiaque. Les athlètes en difficultés pourront ainsi être ramenés sur le rivage. Si tel est le cas, les dits athlètes seront éliminés de l'épreuve.
- Des bénévoles signaleurs seront présents sur les parcours vélo et course à pied, aux points stratégiques des parcours. Il est fortement conseillé que les participants connaissent les parcours et de ce fait les points qui peuvent poser problèmes (orientation, carrefour, nombre de boucles...). Les bénévoles ne remplacent aucunement les autorités de circulation et, de ce fait, ne pourraient être responsables en cas de non-respect par le participant du **code de la route** ou toutes autres **règles de circulation** en vigueur.
- Les parcours vélo et course à pied sont fléchés au sol.
- Un médecin et une équipe de secouristes sont présents sur place le jour de la manifestation.

## Droit à l'image

L'inscription aux épreuves, vaut comme acceptation de cession du droit à l'image. À ce titre, l'organisateur se réserve le droit de disposer des images prises lors de la manifestation, comme bon lui semble.

## Décharge de responsabilité société SPA3DRONE (utilisation de drones)

Le jour de la manifestation, la société SPA3DRONE sera présente et interviendra pour réaliser des prises de vues depuis des drones. Tout participant signant la feuille d'émergence lors du retrait de dossard accepte implicitement ce qui suit.

*Tout signataire de la feuille d'émergence décharge l'entreprise exécutante de toute responsabilité lors des survols en aéronef de la société SPA3DRONE, en particulier lors du T2M / Triathlon de Moselle et Madon à MESSEIN se déroulant du 28 / 05 / 2017.*

*Le signataire renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'entreprise. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de la participation à la manifestation sportive nommée ci-dessus.*

*Le signataire est informé qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance. Il se porte également garant financier en cas de dégradation volontaire que occasionné durant cette manifestation.*

**UTILISATION DE DRONES :**

*Le jour de l'évènement, des aéronefs télépilotés (drones) seront utilisés à des fins de tournage. En cas d'incident majeur de vol, un signal sonore alertera les participants à proximité qui devront alors s'éloigner de l'appareil.*



## APRES LA COURSE

---

### Conditions de classement et de récompenses

Le chronométrage des épreuves a été délégué à une société spécialisée. L'organisateur n'est donc pas responsable en cas de problèmes liés au chronométrage et au classement.

Les classements sont validés par les arbitres officiels présents le jour de la manifestation. L'organisateur n'est donc pas responsable en cas de problèmes liés aux erreurs de classement.

Dans le cas où, un athlète ne peut être présent à la remise des récompenses, celle-ci ne pourra être réclamée ultérieurement. L'organisateur pourra alors en disposer comme bon lui semble.

### Conditions de remboursement

Sur demande écrite du concerné, l'organisateur procédera au remboursement des inscriptions (**50%** du montant total), **uniquement** pour des raisons médicales et sur présentation d'un **certificat**. Tout autre motif de désistement ne sera pas valable et de ce fait n'entraînera pas le remboursement de l'inscription.

Seule une raison médicale motivée et certifiée peut donner lieu à une procédure de remboursement des frais d'inscriptions. Sont, de ce fait, exclus toutes autres raisons comme par exemple : exclusion du participant par l'organisation, participant non-partant, mauvais temps, annulation de la manifestation pour des raisons de sécurité ou de force majeure, modification des formats d'épreuves pour des raisons de sécurité ou de force majeure... Cette liste n'est pas exhaustive.